

Sommaire :

I.	1ère Division Territoriale Masculins (68) :	1
II.	2ème Division Territoriale Masculins (68) :	3
III.	3ème Division Territoriale Masculins (68) :	5
IV.	1ère Division Territoriale Féminines (68) :	7
V.	2ème Division Territoriale Féminines (68) :	9
VI.	-18ans Excellence Départementale Masculins (68) :	10
VII.	-15ans Excellence Départementale Masculins (68) :	11
VIII.	-15ans Honneur Départementale Masculins (68) :	12
IX.	-13ans Excellence Départementale Masculins (68) :	13
X.	-13ans Honneur Départementale Masculins (68) :	14
XI.	-11ans Excellence Départementale Mixte (68) :	15
XII.	-11ans Honneur Départementale Mixte (68) :	16
XIII.	-11ans Promotion Départementale Mixte (68) :	17
XIV.	-15ans Excellence Départementale Féminines (68) :	18
XV.	-13ans Excellence Départementale Féminines (68) :	19
XVI.	-11ans Excellence Départementale Féminines (68) :	20

I. 1ère Division Territoriale Masculins (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueurs de la catégorie « + de 16 ans » nés en 2007 et avant sont habilités à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés.

Article 2 : Formule :

Poule unique de 12 équipes.

L'équipe qui termine la saison à la première place est déclarée championne du Haut-Rhin et est qualifiée pour la finale CeA contre le 1^{er} de 1^{ère} DTM (67).

Article 3 : Accession en Honneur Régionale :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} à l'issue du championnat accèdent automatiquement en Honneur Régionale. Ce point peut évoluer à parution du Règlement Particulier de la division Honneur Régionale (non paru à ce jour).

Une équipe qui ne remplit pas les conditions au niveau de la CMCD ne peut accéder en Honneur Régionale.

Dans ce cas, la première équipe suivante au classement remplissant les conditions requises, accédera automatiquement en Honneur Régionale et ce jusqu'au 3^{ème} rang inclus.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer les accédants en Honneur Régionale :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 4 : CMCD :

Les équipes qui accèdent, devront être en règle avec la CMCD régionale.

Article 5 : Relégation en 2ème Division Territoriale Masculins (68) :

Les équipes classées aux 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} rang sont automatiquement reléguées en 2^{ème} DTM, en fonction des engagements de la saison suivante.

Dans le cas de relégations supplémentaires du Championnat Régional, il y aura le même nombre de relégations supplémentaires en 2^{ème} DTM.

Si une seule équipe est reléguée de Régionale, la 10^{ème} équipe sera maintenue en 1^{ère} DTM.

Si aucune équipe n'est reléguée, seule l'équipe finissant 12^{ème} sera reléguée.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer les relégations en 2^{ème} Division Territoriale Masculins :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la plus mauvaise différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le moins de buts.

II. 2^{ème} Division Territoriale Masculins (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueurs de la catégorie « + de 16 ans » nés en 2007 et avant sont habilités à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés.

Article 2 : Formule :

Poule unique de 12 équipes.

L'équipe qui termine la saison à la première place est déclarée championne du Haut-Rhin et est qualifiée pour la finale CeA contre le 1^{er} de 2^{ème} DTM (67).

Article 3 : Accession en 1^{ère} Division Territoriale Masculins (68) :

Les équipes classées respectivement 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} accèdent automatiquement en 1^{ère} DTM.

Lorsqu'une équipe du même club évolue déjà en 1^{ère} DTM, la suivante ne peut y accéder.

Dans ce cas, la première équipe suivante au classement remplissant les conditions requises accède automatiquement en 1^{ère} DTM, et ce jusqu'au 5^{ème} rang inclus.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer les accédants en 1^{ère} Division Territoriale Masculins :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 4 : CMCD :

Sans objet

Article 5 : Relégation en 3^{ème} Division Territoriale Masculins (68) :

Les équipes classées aux 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} rang sont automatiquement reléguées en 3^{ème} DTM, en fonction des engagements de la saison suivante.

Dans le cas de relégations supplémentaires de 1^{ère} DTM, il y aura le même nombre de relégations supplémentaires en 3^{ème} DTM.

Si deux équipes sont reléguées de 1^{ère} DTM, la 9^{ème} équipe sera conservée en 2^{ème} DTM.

Si une seule équipe est reléguée de 1^{ère} DTM, seules les équipes finissant 11^{ème} et 12^{ème} seront reléguées.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer les relégations en 3^{ème} Division Territoriale Masculins :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la plus mauvaise différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le moins de buts.

III. 3^{ème} Division Territoriale Masculins (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueurs de la catégorie « + de 16 ans » nés en 2007 et avant sont habilités à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés.

Article 2 : Formule :

Deux poules de 10 équipes. **La composition de ces poules est laissée à l'initiative de la COC.**

Une rencontre entre les premiers de chaque poule sera organisée le 07 juin 2025 pour déterminer le champion du Haut-Rhin et sera qualifié pour la finale CeA contre le 1^{er} de 3^{ème} DTM (67).

L'équipe classée 1^{ère} au QR accueillera la rencontre (QR = Nb de points / Nb de matchs joués).

En cas d'égalité sera appliqué pour accueillir la rencontre dans l'ordre :

- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Si l'équipe finissant 1^{ère} ne peut pas recevoir la rencontre, c'est alors la 2^{nde} équipe qui accueillera la rencontre.

Si aucune équipe ne peut recevoir la rencontre, le match se déroulera sur terrain neutre.

Article 3 : Accession en 2^{ème} Division Territoriale Masculins (68) :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule accèdent automatiquement en 2^{ème} DTM.

Lorsqu'une équipe du même club évolue déjà en 2^{ème} DTM, la suivante ne peut y accéder.

Dans ce cas, la première équipe suivante au classement remplissant les conditions requises accède automatiquement en 2^{ème} DTM, et ce jusqu'au 6^{ème} rang inclus du classement général des 2 poules.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer les accédants en 2^{ème} DTM :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 4 : CMCD :

Sans objet

Article 5 : Relégation :

Sans objet

IV. 1^{ère} Division Territoriale Féminines (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueuses de la catégorie « + de 16 ans » nées en 2007 et avant sont habilitées à participer à l'épreuve avec le club pour lequel elles sont régulièrement licenciées.

Article 2 : Formule :

Poule unique de 10 équipes.

L'équipe qui termine la saison à la première place est déclarée championne du Haut-Rhin et est qualifiée pour la finale CeA contre le 1^{er} de 1^{ère} DTF (67).

Article 3 : Accession en Prénationale :

L'équipe classée première accédera automatiquement en Prénationale, sauf si une autre équipe du même club évolue dans cette même division.

Une équipe qui ne remplit pas les conditions au niveau de la CMCD ne peut accéder en Prénationale.

Dans ce cas, la première équipe suivante au classement remplissant les conditions requises, accédera automatiquement en Prénationale et ce jusqu'au 3^{ème} rang inclus.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer les accédants en Prénationale :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 4 : CMCD :

Les équipes qui accèdent, devront être en règle avec la CMCD régionale.

Article 5 : Relégation en 2^{ème} Division Territoriale Féminines (68) :

Les équipes classées aux 9^{ème} et 10^{ème} rang sont automatiquement reléguées en 2^{ème} DTF, en fonction des engagements de la saison suivante.

Dans le cas de relégations supplémentaires de Prénationale, il y aura le même nombre de relégations supplémentaires en 2^{ème} DTF.

Si une seule équipe est reléguée de Prénationale, la 9^{ème} équipe sera maintenue en 1^{ère} DTF.

Si aucune équipe n'est reléguée, aucune équipe ne sera reléguée.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer les relégations en 2^{ème} Division Territoriale Féminines :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la plus mauvaise différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le moins de buts.

V. 2^{ème} Division Territoriale Féminines (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueuses de la catégorie « + de 16 ans » nées en 2007 et avant sont habilitées à participer à l'épreuve avec le club pour lequel elles sont régulièrement licenciées.

Article 2 : Formule :

Poule unique de 10 équipes.

L'équipe qui termine la saison à la première place est déclarée championne du Haut-Rhin et est qualifiée pour la finale CeA contre le 1^{er} de 2^{ème} DTF (67).

Article 3 : Accession en 1^{ère} DTF :

Les équipes classées respectivement 1^{ère} et 2^{ème} accèdent automatiquement en 1^{ère} DTF, sauf si une autre équipe du même club évolue dans cette même division.

Dans ce cas, la première équipe suivante au classement remplissant les conditions requises, accèdera automatiquement en 1^{ère} DTF et ce jusqu'au 4^{ème} rang inclus.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer les accédants en 1^{ère} Division Territoriale Féminines :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 4 : CMCD :

Sans objet

Article 5 : Relégation :

Sans objet

VI. -18ans Excellence Départementale Masculins (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueurs des catégories « 12-16 ans » et « + de 16 ans » nés en 2007, 2008 et 2009 sont habilités à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés

Article 2 : Formule :

Poule unique de 10 équipes.

L'équipe qui termine la saison à la première place est déclarée championne du Haut-Rhin et est qualifiée pour la finale CeA contre le 1^{er} du championnat -18ans ED (67).

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer le champion du Haut-Rhin :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 3 : Brûlages :

Le joueur ayant effectué la moitié des matchs en championnat de France, Elite LGE, Excellence LGE ou encore -18 Interdépartemental ne pourra plus prendre part aux rencontres en Excellence Départementale.

Autrement dit :

- Pour une poule de 14 équipes, au 13^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 12 équipes, au 11^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 10 équipes, au 9^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 8 équipes, au 7^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.

En cas de participation d'un joueur brûlé à une compétition, l'équipe fautive perdra le match par pénalité (3 points pour l'adversaire et 0 pour l'équipe en question).

VII. -15ans Excellence Départementale Masculins (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueurs de la catégorie « 12-16 ans » nés en 2010 et 2011 sont habilités à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés.

Article 2 : Formule :

1 Poule de 10 équipes.

L'équipe qui termine la saison à la première place d'Excellence Départementale est déclarée championne du Haut-Rhin et est qualifiée pour la finale CeA contre le 1^{er} du championnat -15ans ED (67).

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer le champion du Haut-Rhin :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 3 : Brûlages :

Le joueur ayant effectué la moitié des matchs en Elite LGE ou Excellence LGE ne pourra plus prendre part aux rencontres en Excellence Départementale.

Autrement dit :

- Pour une poule de 14 équipes, au 13^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 12 équipes, au 11^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 10 équipes, au 9^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 8 équipes, au 7^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.

En cas de participation d'un joueur brûlé à une compétition, l'équipe fautive perdra le match par pénalité (3 points pour l'adversaire et 0 pour l'équipe en question).

VIII. -15ans Honneur Départementale Masculins (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueurs de la catégorie « 12-16 ans » nés en 2010 et 2011 sont habilités à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés.

Article 2 : Formule :

1 Poule de 10 équipes.

L'équipe qui termine la saison à la première place d'Honneur Départementale est déclarée championne du Haut-Rhin.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer le champion du Haut-Rhin :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 3 : Brûlages :

Le joueur ayant effectué la moitié des matchs en Elite LGE, Excellence LGE ou Excellence Départementale ne pourra plus prendre part aux rencontres en Honneur Départementale.

Autrement dit :

- Pour une poule de 14 équipes, au 13^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 12 équipes, au 11^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 10 équipes, au 9^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 8 équipes, au 7^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.

En cas de participation d'un joueur brûlé à une compétition, l'équipe fautive perdra le match par pénalité (3 points pour l'adversaire et 0 pour l'équipe en question).

IX. -13ans Excellence Départementale Masculins (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueurs des catégories « 6-11 ans » et « 12-16 ans » nés en 2012 et 2013 sont habilités à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés.

Article 2 : Formule :

1 Poule de 12 équipes.

L'équipe qui termine la saison à la première place d'Excellence Départementale est déclarée championne du Haut-Rhin et est qualifiée pour la finale CEA contre le 1^{er} du championnat -13ans ED (67).

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer le champion du Haut-Rhin :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 3 : Brûlages :

Le joueur ayant effectué la moitié des matchs en championnat Interdépartemental ne pourra plus prendre part aux rencontres en Excellence Départementale.

Autrement dit :

- Pour une poule de 14 équipes, au 13^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 12 équipes, au 11^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 10 équipes, au 9^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 8 équipes, au 7^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.

En cas de participation d'un joueur brûlé à une compétition, l'équipe fautive perdra le match par pénalité (3 points pour l'adversaire et 0 pour l'équipe en question).

X. -13ans Honneur Départementale Masculins (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueurs des catégories « 6-11 ans » et « 12-16 ans » nés en 2012 et 2013 sont habilités à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés.

Article 2 : Formule :

2 Poules de 8 équipes.

Une première phase Aller/Retour (composition géographique des poules pour limiter les déplacements avec une poule « Nord Haut-Rhin » et une poule « Sud Haut-Rhin »). A l'issue de cette phase, les trois premières équipes de chaque poule et le meilleur 4^{ème} (déterminé au QR) et un exempt composeront la « Poule Haute », les autres équipes composeront la « Poule Basse ».

Pour cette 2^{ème} phase, les points acquis contre les équipes de la première phase seront conservés, matchs Aller/Retour contre les équipes non rencontrées. L'équipe qui termine la saison à la première place d'Honneur Départementale « Poule Haute » est déclarée championne du Haut-Rhin.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer le champion du Haut-Rhin :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 3 : Brûlages :

Le joueur ayant effectué la moitié des matchs en championnat Interdépartemental ou en Excellence Départementale ne pourra plus prendre part aux rencontres en Honneur Départementale.

Autrement dit :

- Pour une poule de 14 équipes, au 13^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 12 équipes, au 11^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 10 équipes, au 9^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 8 équipes, au 7^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.

En cas de participation d'un joueur brûlé à une compétition, l'équipe fautive perdra le match par pénalité (3 points pour l'adversaire et 0 pour l'équipe en question).

XI. -11ans Excellence Départementale Mixte (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueurs et joueuses de la catégorie « 6-11 ans » né(e)s en 2014 et 2015 sont habilité(e)s à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licencié(e)s.

Article 2 : Formule :

1 Poule de 10 équipes.

L'équipe qui termine la saison à la première place d'Excellence Départementale est déclarée championne du Haut-Rhin. Les 4 premières équipes à l'issue du championnat participeront aux finalités interdépartementales avec les 4 meilleures équipes du 67 à Sélestat.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer le champion du Haut-Rhin ou les 4 qualifiés pour les finalités :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 3 : Brûlages :

- Sans objet

XII. -11ans Honneur Départementale Mixte (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueurs et joueuses de la catégorie « 6-11 ans » né(e)s en 2014 et 2015 sont habilité(e)s à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licencié(e)s.

Article 2 : Formule :

1 Poule de 12 équipes.

L'équipe qui termine la saison à la première place d'Honneur Départementale est déclarée championne du Haut-Rhin.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer le champion du Haut-Rhin :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 3 : Brûlages :

Le joueur ayant effectué la moitié des matchs en Excellence Départementale ne pourra plus prendre part aux rencontres en Honneur Départementale.

Autrement dit :

- Pour une poule de 10 équipes, au 9^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.

En cas de participation d'un joueur brûlé à une compétition, l'équipe fautive perdra le match par pénalité (3 points pour l'adversaire et 0 pour l'équipe en question).

XIII. -11ans Promotion Départementale Mixte (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueurs et joueuses de la catégorie « 6-11 ans » né(e)s en 2014 et 2015 sont habilité(e)s à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licencié(e)s.

Article 2 : Formule :

2 Poules de 8 équipes.

Une première phase Aller/Retour (composition géographique des poules pour limiter les déplacements avec une poule « Nord Haut-Rhin » et une poule « Sud Haut-Rhin »). A l'issue de cette phase, les trois premières équipes de chaque poule et le meilleur 4^{ème} (déterminé au QR) et un exempt composeront la « Poule Haute », les autres équipes composeront la « Poule Basse ».

Pour cette 2^{ème} phase, les points acquis contre les équipes de la première phase seront conservés, matchs Aller/Retour contre les équipes non rencontrées. L'équipe qui termine la saison à la première place de Promotion Départementale « Poule Haute » est déclarée championne du Haut-Rhin.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer le champion du Haut-Rhin :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 3 : Brûlages :

Le joueur ayant effectué la moitié des matchs en Excellence Départementale ou en Honneur Départementale ne pourra plus prendre part aux rencontres en Promotion Départementale.

Autrement dit :

- Pour une poule de 12 équipes, au 11^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 10 équipes, au 9^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.

En cas de participation d'un joueur ou d'une joueuse brûlée) à une compétition, l'équipe fautive perdra le match par pénalité (3 points pour l'adversaire et 0 pour l'équipe en question).

XIV. -15ans Excellence Départementale Féminines (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueuses de la catégorie « 12-16 ans » nées en 2010 et 2011 sont habilitées à participer à l'épreuve avec le club pour lequel elles sont régulièrement licenciées.

Article 2 : Formule :

1 Poule de 10 équipes.

L'équipe qui termine la saison à la première place d'Excellence Départementale est déclarée championne du Haut-Rhin et est qualifiée pour la finale CeA contre le 1^{er} du championnat -15ans ED (67).

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer le champion du Haut-Rhin :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 3 : Brûlages :

La joueuse ayant effectué la moitié des matchs en U16F LGE pourra plus prendre part aux rencontres en Excellence Départementale.

Autrement dit :

- Pour une poule de 14 équipes, au 13^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 12 équipes, au 11^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 10 équipes, au 9^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.
- Pour une poule de 8 équipes, au 7^{ème} match joué le joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure.

XV. -13ans Excellence Départementale Féminines (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueuses des catégories « 6-11 ans » et « 12-16 ans » nées en 2012 et 2013 sont habilitées à participer à l'épreuve avec le club pour lequel elles sont régulièrement licenciées.

Article 2 : Formule :

1 Poule de 12 équipes.

L'équipe qui termine la saison à la première place d'Excellence Départementale est déclarée championne du Haut-Rhin et est qualifiée pour la finale CeA contre le 1^{er} du championnat -13ans ED (67).

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes s'appliqueront dans l'ordre pour déterminer le champion du Haut-Rhin :

- Le Goal-average particulier sur les rencontres entre ces équipes.
- Le QR (Quotient de Réussite) : QR = Nombre de points / Nombre de matchs joués.
- L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- L'équipe qui aura marqué le plus de buts.

Article 3 : Brûlages :

Sans objet

XVI. -11ans Excellence Départementale Féminines (68) :

Article 1 : Qualifications :

Les joueuses des catégories « 6-11 ans » nées en 2014 et 2015 sont habilitées à participer à l'épreuve avec le club pour lequel elles sont régulièrement licenciées.

Article 2 : Formule :

Une première phase Aller/Retour.

Pour la seconde phase, soit nous organiserons une phase Aller pour conclure cette saison sportive soit nous organiserons un mini championnat avec le Territoire de Belfort comme la saison passée.

Article 3 : Brûlages :

Sans objet.

Le Président du Comité 68

Les Membre de la COC 68

Les Membres de la commission SR 68

Les Salariés du Comité 68